

## 5. Repères pour une action partagée au service de l'innovation sur le territoire métropolitain

Cette partie constitue le cœur opérant de la feuille de route Innov Provence. Sur la base des riches échanges tenus lors des ateliers de co-construction en 2021, et depuis dans le cadre des groupes de travail qui ont pris le relai, elle dresse, autour de quatre grandes orientations, le cadre d'une action partagée au service de l'innovation sur le territoire d'Aix-Marseille Provence.

Comme évoqué en introduction, son contenu est :

- Opérationnel : pour chacune des actions déclinant les orientations, un ou des porteurs (Métropole, acteurs écosystème, mixte) sont indiqués, et une temporalité de mise en œuvre est également précisée (court terme, moyen terme, long terme) ;
- Évolutif : il sera amendé / précisé / complété si nécessaire suite à la présentation de la feuille de route aux partenaires du Club Innov Provence et au fil du temps. Et donnera lieu à des actualisations régulières.

### A. De l'émergence à la croissance : accueillir, accompagner et consolider le développement des entreprises innovantes tout au long de leur parcours

#### ✿ Faciliter les parcours au sein de l'écosystème, rendre les ressources plus lisibles

L'objectif ici est de **garantir un accès facile et clair à « la bonne ressource au bon moment »**, pour les porteurs de projets d'innovation et de **limiter les obstacles à la bonne fluidité des parcours au sein de l'écosystème**, qu'ils relèvent d'un défaut d'information ou d'un manque de concertation entre les acteurs. Une fois entré dans l'écosystème, le porteur / entrepreneur doit pouvoir **bénéficier d'un accompagnement complet et sans « couture »**.

Cela suppose de disposer d'une visibilité accrue sur le positionnement et les services offerts par les différentes structures d'accompagnement, du résultat de la recherche publique au marché, de la maturation de l'idée à la réalisation du projet. Cela permettrait notamment aux entrepreneurs d'anticiper les étapes et difficultés à venir et de mieux opérer leur franchissement.

Aussi s'agit-il dans cette optique de **passer à une phase concrète et opérationnelle de la dynamique entamée avec la démarche de co-construction**, et de **mettre en place une organisation adéquate des acteurs à partir des besoins des utilisateurs** : clarifier, fédérer, favoriser les bonnes pratiques, et favoriser une offre intégrée, procédant d'accords clairs entre les acteurs.

Développement  
d'un outil  
d'orientation et de  
« guidage » des  
porteurs de projets  
dans l'écosystème

Cartographie des  
compétences  
scientifiques et  
technologiques

Mise en réseau  
des offres /  
pour une offre  
plus intégrée

➔ Action **engagée** par la **Métropole** : développement d'un outil digital interactif présentant l'ensemble de l'offre de l'écosystème, qui doit permettre aux porteurs de projets innovants d'identifier les offres correspondant à leur(s) besoin(s) et de trouver ainsi le bon interlocuteur. L'outil sera disponible sur la plateforme d'innovation métropolitaine à l'été 2022.

L'étape suivante consistera :

- à décloisonner les offres de chacun des acteurs afin de fluidifier les parcours entre les structures d'accompagnement ;
  - à faire en sorte que chacun s'approprie l'offre de service proposée par les autres acteurs du collectif, afin d'être en mesure, lorsque le besoin se présente, d'orienter ou de réorienter les porteurs de projets.
- ➔ Action **engagée** par **Aix-Marseille Université** et ses partenaires d'A\*MIDEX : cartographie des compétences scientifiques et technologiques au sein des laboratoires et plateformes technologiques (AMU, CNRS, INSERM, AP-HM, IRD, Ecole Centrale Marseille, Sciences-Po Aix).
- ➔ Action **collective** structurante à engager concrètement à **court terme** : mise en réseau effective de l'offre de service des différents acteurs afin d'aboutir à une offre globale plus intégrée.

Ces différentes actions devront s'accompagner d'une dynamisation et d'un renforcement du dialogue et des rencontres au sein de l'écosystème :

- Entre offreurs de services ;
- Entre entrepreneurs (partage d'expérience, démarches collaboratives), entre les entrepreneurs et le secteur privé, notamment les industriels.



- ▶ **La CISAM**, hub au service de l'innovation territoriale, qui réunit de grands partenaires fondateurs : **Aix-Marseille Université et la Métropole Aix-Marseille-Provence co-initiatrices du projet**, la CMA-CGM et l'Occitane.
    - Lieu totem, complémentaire des technopôles, qui donne de la visibilité à l'innovation au cœur de la métropole;
    - Laboratoire d'innovation territoriale, qui permet de rapprocher les entreprises de la recherche publique (AMU), et d'accompagner le développement des start-ups.

→ *En 3 ans d'existence : 110 entreprises n'ayant pas de lien avec la recherche publique mises en relation avec des laboratoires et des chercheurs // Plus de 100 start-ups accompagnées par les structures de la CISAM.*
  - ▶ **CISAM+**, projet lauréat du PIA4 (40M€), porté par Aix-Marseille Université et ses partenaires de la fondation A\*MIDEX, qui vise à amplifier la stratégie d'innovation d'AMU, pour adresser les défis sociaux et environnementaux en :
    - Construisant un écosystème interdisciplinaire et intégré pour renforcer l'impact de la recherche et de l'enseignement;
    - Maillant et en donnant de la visibilité à tous les outils d'innovation;
    - Créant une filière d'enseignement spécifique dédiée au design, avec l'Ecole Condé.
  - ▶ 3 thématiques : technologies pour la santé / Industries culturelles et créatives / Responsabilité sociétale et développement durable pour les économies verte et bleue;
  - ▶ 7 antennes thématiques (fab-lab, bureaux, espaces connectés, ...);
  - ▶ 3 missions : diffuser l'innovation dans toutes les formations / accompagner les chercheurs, étudiants et acteurs socio-économiques / s'affirmer comme des lieux d'open innovation de référence.
- *Une opportunité à saisir pour le territoire et les acteurs du Club Innov Provence pour renforcer la complémentarité et l'articulation de l'offre au service de l'innovation*



## ✳ Apporter des réponses à des besoins spécifiques

En complément des enjeux liés à la structuration et à l'animation générale de l'écosystème, les ateliers de la démarche de co-construction ont également permis de faire émerger des besoins et attentes plus spécifiques, afin de compléter encore l'offre de services aux entrepreneurs innovants. La réponse à ces besoins constitue un facteur clé de leur développement et leur maintien sur le territoire. Un Focus spécifique est naturellement nécessaire en fonction des filières d'excellence qui expriment aussi des besoins particuliers.

### ● Le parcours résidentiel

La question est décisive pour le développement et le maintien des entreprises innovantes sur le territoire, et les attentes sont fortes. La capacité à croître dans un environnement garantissant des liens affinitaires, ainsi que des collaborations de recherche, d'innovation et d'affaires, constitue un enjeu fort pour les entrepreneurs. Les déménagements sont des moments qui peuvent être difficiles à gérer dans la vie d'une jeune entreprise, et les cycles de réponse des institutions sont souvent trop longs.

L'éventail des offres d'hébergement destinées aux entreprises innovantes est large : bureaux classiques, locaux spécialisés adaptés aux filières d'excellence (Healthtech, Cleantech, ICC, ...) et aux activités industrielles (équipements, prototypage thématique, fabrication/expérimentation), tiers lieux, ... .

Aussi est-il nécessaire de proposer une offre d'hébergement adaptée, alliant réactivité et modularité des locaux et services, et permettant une souplesse d'utilisation par les entrepreneurs.

Cette offre devra notamment tenir compte des effets bénéfiques de la concentration des acteurs dans des sites thématiques et lisibles, favorisant les collaborations et les synergies.

Adapter l'offre pour  
une plus grande  
modularité / agilité

➡ Action **collective** à définir (**moyen terme**) : adapter l'offre pour davantage de modularité, de souplesse et de réactivité. Le portage et la déclinaison de cette action structurante restent à préciser.

### ● Le financement

L'accès au financement, facteur de réussite souvent décisif, en particulier pour les entreprises innovantes, doit être facilité, quel que soit le niveau de maturité de l'entreprise. Des besoins forts ont été exprimés dans les ateliers de co-construction, qui portaient notamment sur la nécessité de disposer d'appui par des experts dédiés, la centralisation de l'information et des modes d'accès aux leviers de financement, le développement des financements en pré-industrialisation, le besoin d'une meilleure connaissance mutuelle

entrepreneurs/investisseurs locaux et d'attirer des investisseurs exogènes.

L'objectif global étant de **disposer sur le territoire d'une chaîne de financement complète** lisible et facilement accessible aux entrepreneurs. Là aussi, il peut s'agir d'un **facteur critique de maintien des entreprises innovantes sur le territoire** dans leur phase de croissance ou d'hypercroissance.

Dossier unique  
financement  
#AMFT

Prêt d'honneur à  
l'innovation par MI

Fédérer les acteurs locaux  
du financement au sein  
du Club Innov Provence

➔ Action **engagée** portée par **Aix Marseille French Tech** : le **dossier unique de financement** permettant aux start-ups de remplir un document unique et favorisant la lisibilité et l'efficacité du traitement des dossiers.

Ce dossier est reconnu par les membres du groupe de travail « Banques Innov » qui a pour objectif d'acculturer les acteurs financiers aux métiers de la tech, et de proposer des démarches simplifiées aux entreprises innovantes : Banque de France, CEPAC, Crédit Agricole Alpes Provence, CIC, BNP Paribas, Banque Populaire Méditerranée.

➔ Action **engagée**, portée par **Medinsoft** : le **Financial Innovation Day Méditerranée (FIDMED)**, événement qui vise à favoriser le financement spécifique de l'innovation pour les entreprises du digital.

➔ Action à **moyen/long terme** à définir **collectivement** : fédérer les acteurs locaux du financement au sein du Club Innov Provence et cartographier les dispositifs. Puis susciter, attirer et ancrer les éventuels dispositifs « manquants ». Travailler collectivement à la lisibilité de l'ensemble de ces dispositifs.

- **Le recrutement**

Les ateliers de co-construction ont permis de mettre en exergue le manque de structuration de certaines entreprises, notamment de petite taille, en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines (RH) et les besoins d'accompagnement qui en découlent pour faciliter la détection et l'attraction des talents, ou encore renforcer la montée en compétence des dirigeants eux-mêmes sur les sujets RH. La capacité de l'écosystème à répondre à ces besoins est un élément central pour maintenir les entreprises et les emplois.

Les enjeux en la matière portent essentiellement sur une meilleure communication d'une offre spécifique existante, sur la capacité à attirer et retenir des talents, et sur la dynamisation de la réflexion collective et des projets partagés autour du lien emploi-développement économique.

Développer et rendre visible l'offre d'accompagnement au recrutement

- Action de **moyen terme** à préciser par les **acteurs de l'écosystème** : développer et rendre visible l'offre d'accompagnement au recrutement.

## Des parcs technopolitains à la technopole métropolitaine ?



La Métropole a développé sur son territoire 3 technopôles concentrant en leur sein toutes les composantes requises pour favoriser l'émergence, la création et le développement d'entreprises innovantes : laboratoires de recherche de niveau international, université et grandes écoles d'ingénieurs et de commerce, incubateurs et pépinières associées à un réseau dense de pôles de compétitivités et d'accélérateurs...

Chacun possède un positionnement singulier, prenant appui sur l'excellence des filières qu'il accueille : environnement et cleantech pour l'Arbois, biotechs et healthtech pour Luminy, sciences de l'ingénieur pour Château Gombert.

La Métropole entend veiller à la consolidation du positionnement de chacun de ces trois sites, organiser leur mise en réseau et conforter leur rôle de pilier de l'écosystème d'innovation et des filières.

En effet, l'évolution des usages et des modalités d'émergence et de déploiement de l'innovation dans les territoires, a poussé à un changement de genre dans la dénomination de ces espaces d'innovation: d'un ou plusieurs **technopôles (masc.)**, associant accueil physique dans un espace précis + thématique + accompagnement des entreprises, beaucoup de territoires sont passés à **la technopole (fém.)**, qui désigne une aire urbaine consacrée à l'innovation, la recherche et le développement des hautes technologies. Une technopole pouvant être composée de plusieurs sites technopolitains, et associer d'autres sites d'innovation existants ou à créer. Comment dès lors faire en sorte que les 3 technopôles d'Aix-Marseille Provence, par une mise en réseau organisée, et un déploiement de leurs services au-delà de leur périmètre d'ancrage spatial, constitue le socle d'une véritable technopole métropolitaine ?

C'est l'un des enjeux majeurs qui sous-tend la mise en œuvre de cette feuille de route partagée.